## Modalités de l'option Fido Nomade

Si vous avez choisi le tarif quotidien de **Fido Nomade<sub>MC</sub>** comme tarif d'itinérance à l'utilisation par défaut et que vous êtes en itinérance dans une destination où ce tarif est offert, les modalités suivantes s'appliqueront :

- 1. Le tarif quotidien est facturé par ligne et vous donne accès aux minutes, aux textos et aux données compris dans votre forfait sans-fil postpayé de Fido (Les forfaits de base postpayés ne sont pas admissibles à cette offre) pour le jour civil au cours duquel vous l'utilisez en fonction de l'heure de l'Est (HE). Les frais quotidiens sont facturés chaque jour civil d'utilisation jusqu'à 23 h 59 min 59 s (HE), peu importe le fuseau horaire où vous vous trouvez en itinérance.
- 2. L'option de frais quotidiens de 16 \$ (plus taxes) est actuellement offerte lorsque vous vous trouvez en itinérance aux États-Unis (y compris en Alaska, à Hawaii, à Porto Rico et aux Îles Vierges des États-Unis) et l'option de frais quotidiens de 18 \$ (plus taxes) est actuellement offerte lorsque vous vous trouvez en itinérance dans d'autres destinations admissibles. Si Fido offre l'option de frais quotidiens à d'autres endroits, vous serez avisé du tarif applicable par message texte lorsque vous arriverez à l'un de ces endroits. Consultez **fido.ca/fidonomade** pour connaître la liste complète des destinations admissibles.
- 3. Tous les appels et les textos acheminés vers un numéro canadien ou vers un numéro de la destination où vous êtes en itinérance seront déduits de votre forfait sans-fil postpayé de Fido (Les forfaits de base postpayés ne sont pas admissibles). Les appels effectués et les messages texte envoyés ailleurs ne sont pas compris et sont facturés aux tarifs applicables (soit nos tarifs à l'utilisation habituels ou les tarifs applicables aux termes de toute option de service à laquelle vous êtes abonné). Des frais de temps d'antenne s'appliquent selon les modalités de votre forfait sans-fil postpayé de Fido.
- 4. Les données sont mises en pause avec la Protection dépassement de données lorsque vous avez utilisé 100 % du volume de données de votre forfait ou des frais de dépassement de données s'appliquent à toute utilisation de données qui dépasse le volume alloué pour votre forfait, tels que définis dans votre forfait mobile Fido.
- 5. Si vous êtes abonné à une option d'itinérance pour laquelle vous payez des frais de service mensuels, vous devrez quand même payer ces frais mensuels, sauf si l'option a été retirée de votre compte.
- 6. Le tarif quotidien de Fido Nomade est facturé à l'utilisation et peut être modifié en tout temps sans préavis.
- 7. Sous réserve des Modalités de service et de la Politique d'utilisation acceptable de Fido, que vous avez acceptées antérieurement.